

Arrêté n° 4605

**Objet : Fermeture de la
déchèterie de la Massonne
du 3 juillet 2023 au 16
juillet 2023**

ARRÊTE DU PRÉSIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 juillet 2021 portant délégation de certaines attributions au président,

CONSIDERANT la nécessité de fermer de manière temporaire la déchèterie de la Massonne à Châtellerault pour raison de travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 – La déchèterie de la Massonne à Châtellerault sera fermée du 3 juillet 2023 au 16 juillet 2023 en raison de travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable qui doivent être réalisés chemin de la Massonne.

ARTICLE 2 – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

ARTICLE 3 - Monsieur le directeur des services de Grand Châtellerault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A châtellerault, le 28 juin 2023

Le président de Grand Châtellerault,


Jean-Pierre ABELIN

